



La lettre de FRANCINOV

EDITO

L'innovation est au cœur des propositions électorales de la plupart des candidats.

Si un tel engagement encourage la propension au lyrique, cela ne doit pas faire obstacle au principe de réalité. Il y a longtemps que l'innovation est invoquée comme clé de la croissance économique et que l'accroissement des moyens consacrés à la recherche est affirmé comme

une priorité budgétaire. Encore faut-il le faire vraiment et être efficace.

Dernier avatar de la politique en faveur de l'innovation, les pôles de compétitivité se mettent en place progressivement. Ceux d'entre eux qui pouvaient s'appuyer sur des programmes et des collaborations antérieurs ont lancé leurs programmes. D'autres n'en sont à l'inverse, qu'à la phase de la mise en place ou de l'agrément.

Il est trop tôt encore pour en établir un bilan mais force est de remarquer que si les grands laboratoires de recherche et les grandes entreprises d'industries basées sur la recherche parviennent à trouver leur place, celle des entreprises plus petites - même habituellement innovatrices - reste à faire.

L'efficacité dans ce domaine suppose en premier lieu qu'on respecte deux rythmes. Le rythme de la recherche qui s'inscrit souvent dans la durée de la découverte et de l'expérimentation. Le rythme des entreprises qui en attendent un retour sur investissement compatible avec leur cycle économique.

L'efficacité suppose en second lieu que les progrès technologiques irrigueront le tissu industriel au-delà des acteurs principaux et donc aussi les entreprises petites et moyennes. C'est loin d'être assuré. J'y reviendrai les prochains mois.

Jean-François Lemette

Président de Francinov

LES PROJETS DU MOIS DERNIER

Réunion du 21 mars 2007 à Rueil Malmaison

■ 1. Machine électrique à courant continu, sans commutation de courant électrique - Messieurs GILLONNIER et MARQUET, inventeurs

Les inventeurs n'en sont pas à leur coup d'essai et ce sont deux spécialistes, pour lesquels toutes les questions de flux magnétique, de force de Laplace, de moteur, de dynamo, de conducteurs... n'ont aucun secret. On croirait presque que c'est en s'amusant qu'ils ont inventé ce nouveau moteur électrique innovant, réversible en dynamo, linéaire ou rotative. Du courant continu, sans aucune commutation, et un flux magnétique constant. Une machine à haut rendement et à fort couple, qui permet donc d'espérer de nombreuses applications très intéressantes. Brevet disponible pour cession !

■ 2. "EVASOL" un produit qui facilite l'accès à l'énergie solaire

Monsieur François-Xavier MONACO, inventeur, représentant la société LesEnR Le solaire a le vent en poupe! Rien d'étonnant... Mais si la France est encore en retard par rapport à des pays comme l'Allemagne ou le Japon, on observe dans ce domaine une croissance de l'ordre de 50%. Pour aider les particuliers à prendre la décision de "passer au solaire", la société LesEnR a mis au point un outil permettant d'évaluer la rentabilité d'une installation solaire sur un site donné. Capteur sur votre toit, système d'acquisition de données en temps réel (température, ensoleillement, orientation) et soft très simple sur votre ordinateur. Les données sont comparées aux données météo connues pour que soient appliqués les facteurs correctifs nécessaires, le tout sur une période de 6 mois... Un outil rassurant pour les particuliers et une aide précieuse pour les professionnels qui oeuvrent dans le cadre de la GRS (garantie rendement solaire). La société recherche des aides de toute nature (définition de la stratégie, financement, partenaires industriels).

■ 3. "Cradle by d.MSP" : le berceau des idées... Le concept development appliqué aux produits de demain !

Monsieur Vincent LESZYNSKI, représentant la société d-MSP

Tout commence par une idée ! Et après? ... **Cradle.com** !

Une démarche innovante à chaque étape de la vie d'une idée :

- Présentation... protégée systématiquement par un titre de propriété intellectuelle.
 - Mise en relation... facilitée entre inventeurs et industriels.
 - Accompagnement... banalisé par un processus éprouvé de développement produit.
 - Industrialisation... raisonnée, validée dans sa mise en oeuvre.
 - Distribution logique. - Consommation... 60% des produits et services utilisés dans une dizaine d'années n'existe pas encore !
- ... Une plateforme collaborative dédiée à ceux qui ont des idées et ceux qui en recherchent !

■ 4. Séchoir à linge s'adaptant sur le dessus d'une porte

Monsieur Daniel TESTU, inventeur

L'invention de Monsieur Testu, pour la vie courante, est née d'une observation : nombre de ménagères ne disposant pas d'une buanderie, font sécher leur linge "encombrant", tels draps et couettes, sur le dessus des portes intérieures de leur appartement. C'est une technique certes efficace, car le linge sèche ainsi rapidement et sans se froisser, mais avouez que cette installation n'est guère idéale ! L'inventeur a donc conçu un "mini-séchoir", composé d'un rail central qui s'adapte parfaitement sur le dessus d'une porte standard et sur lequel sont fixées des "branches" télescopiques, parallèles au rail central, qui permettent d'étendre les draps. Côté décoration intérieure, c'est étonnant... mais côté optimisation de l'espace, c'est parfait !

■ 5. "Fly Plug" : prise électrique sans terre, de haute sécurité, de faible épaisseur et dotée d'une bonne ergonomie

Monsieur Serge TACHNOFF, inventeur - www.flyplug.com

Les prises traditionnelles sans terre, telles que nous les connaissons, présentent de multiples inconvénients : beaucoup d'espace autour, idéal pour toucher (ce qu'adorent faire les enfants !). Leur encombrement interdit de plaquer un meuble contre la prise et enfin d'un point de vue esthétique, il faut avouer qu'elles viennent bien souvent ruiner tous nos efforts de décoration intérieure. Il n'en fallait pas plus pour que Monsieur Tachnoff invente "Fly Plug", une prise plate pourvue de 2 petites ailes de préhension : déployées elles constituent un "manche" pour attraper la prise, rabattues sur le socle de la prise femelle, elles sont esthétiques et forment une surface plane. Utilisable dans de très nombreux pays, elle représente un marché potentiel de 300 millions de personnes, rien qu'en Europe !



FRANCINOV s'inquiète de la disparition progressive du français dans les communications scientifiques et techniques

Déjà, une grande partie des publications scientifiques émanant des chercheurs français sont en Anglais sans qu'il y ait d'obligation, voire d'incitation à les traduire en Français. On ne peut que le regretter.

Il est vrai que ces publications s'adressent à un petit nombre de spécialistes bilingues et que leur impact sur l'usage de la langue Française est peu important. Le problème qui préoccupe davantage Francinov concerne la traduction des brevets Européens en Français. En effet, les publications de brevet constituent la source de la documentation technique la plus importante au monde et la plus facilement accessible. Cette documentation concerne tous les domaines de l'activité humaine et s'adresse à toutes les entreprises, depuis l'entreprise artisanale jusqu'à la grande entreprise. Elle fait l'objet d'une classification internationale et est en grande partie disponible en ligne sur internet.

A l'heure actuelle, la part la plus importante des textes de brevets en langue Française provient des traductions des brevets Européens délivrés ayant effet en France. En effet, pour obtenir une protection en France, le titulaire d'un brevet Européen a l'obligation de fournir à l'INPI une traduction en Français du texte du brevet. Le nombre de brevets traduits en Français est de l'ordre de 60.000 et devrait atteindre 100.000 brevets dans quelques années. Il s'agit donc d'une documentation en Français considérable tant en volume qu'en contenu technique, qui concerne les inventions les plus pertinentes puisqu'elles ont subi avec succès l'examen Européen. On ne peut que recommander l'accès de cette documentation au monde francophone.

Or, le protocole de Londres signé en 2000 prévoit que la France renonce à l'obligation de fournir la traduction en Français des brevets Européens ayant effet en France. Par ce fait même, la France prive le monde Francophone de cette documentation.

Les raisons invoquées pour justifier ce renoncement sont difficilement acceptables :

1. Le coût du brevet Européen

Les traductions des brevets Européens ne sont exigées que lors de la décision de délivrance du brevet Européen, soit de 5 à 10 ans au plus après le dépôt de la demande d'origine de sorte que :

✧ Si à cette date le brevet est exploité et présente un intérêt économique dans le pays considéré, le coût de la traduction est dérisoire par rapport au chiffre d'affaire engendré par l'exploitation (étant entendu que, de toutes les façons, le titulaire du brevet sera obligé de communiquer dans la langue de ce pays ne serait-ce que pour pouvoir vendre le produit couvert par le brevet).

✧ Si au contraire, le brevet n'est pas exploité dans le pays considéré et s'il n'a plus d'intérêt économique, il est préférable de l'abandonner dans ce pays et de ne pas déposer de traduction.

Il est inexact de prétendre que le coût du brevet Européen constitue la raison pour laquelle les entreprises françaises déposent peu de brevets :

✧ Le coût du brevet Européen n'a aucune incidence sur le nombre de dépôts autochtones (dépôt de demandes de brevet français par des ressortissants français) et ce, d'autant plus que le coût du dépôt d'une demande de brevet français est l'un des moins élevés au monde.

✧ Cela n'explique pas la raison pour laquelle l'Angleterre dépose deux fois plus de brevets et l'Allemagne trois fois plus que la France, alors que les coûts des dépôts dans ces pays sont plus élevés qu'en France.

2. L'usage insuffisant des traductions en Français

Les partisans de la ratification du protocole de Londres estiment que les traductions en Français des brevets Européens ne sont pas suffisamment consultées et qu'en conséquence leur intérêt ne justifie pas l'effort financier engagé.

En fait, la raison de ce désintérêt tient à la difficulté de l'accès à ces traductions et de l'absence de publicité que l'on fait autour de ces traductions : A part les spécialistes, peu de gens connaissent l'existence de ces traductions et les moyens d'accès à ces traductions. Tel ne serait pas le cas si ces traductions en Français étaient accessibles directement et gratuitement sur Internet comme le sont la plupart des brevets écrits en langue étrangère.

3. L'absence d'intérêt de cette documentation est due au fait que la traduction des brevets européens n'est exigée qu'au moment de la délivrance, et donc trop tard pour être utile.

Cette objection montre la méconnaissance des règles de la Propriété Industrielle. En effet, toute entreprise qui sort un produit nouveau, ou qui utilise un procédé nouveau, a le devoir de s'assurer que ce produit ou ce procédé nouveau est libre d'exploitation. En d'autres termes, pour la France, il s'agit de s'assurer que ce brevet ne tombe pas sous le coup des revendications d'un brevet Français ou de la partie française d'un brevet Européen en vigueur. Pour effectuer cette étude de liberté d'exploitation, l'entreprise doit effectuer une recherche de tous les brevets Français et de tous les brevets Européens désignant la France pouvant concerner le produit en question. Il aura donc à effectuer l'étude d'un nombre important de brevets dont à l'origine : 70% sont écrits en Anglais - 20% sont écrits en Allemand - 10% sont écrits en Français

Dans le cas où le Protocole de Londres serait ratifié, l'entreprise aura à effectuer une multitude de traductions (en moyenne 90% de la documentation). Ainsi, si cette entreprise effectue systématiquement des études de liberté d'exploitation pour éviter le risque de faire l'objet d'une action en contrefaçon, le coût des traductions qu'elle devra effectuer représentera un budget important (probablement plus important que le coût des traductions de brevet Européen qu'elle est susceptible d'avoir obtenus). On rappelle que les frais des traductions en Français des brevets Européens sont entièrement supportés par des déposants étrangers et ne coûtent donc rien aux ressortissants Français.

Pour les raisons précédemment évoquées, FRANCINOV dénonce le caractère pour le moins équivoque des arguments des partisans du Protocole de Londres qui prétendent qu'en réduisant le volume de la documentation brevet en Français, on « renforce la position du Français » dans le monde.

FRANCINOV pense au contraire que la ratification du Protocole de Londres, loin de réduire le coût d'une politique de Propriété Industrielle, va l'accroître pour les Français, tout en faisant courir aux entreprises de petite taille, qui ne disposent pas de spécialistes anglophones, un risque non négligeable de se trouver confrontées à des problèmes de contrefaçon. La traduction en Français seulement des revendications, ou même d'un abrégé, n'est pas une solution acceptable. Une revendication est souvent incompréhensible si on ne se réfère pas au texte de la description.

FRANCINOV souscrit à l'opinion que le Protocole de Londres donne à la langue française les apparences d'une langue officielle tout en la marginalisant. Il constitue un véritable « assassinat » de la langue Française (Claude Hagège).

FRANCINOV est contre la ratification du Protocole de Londres.

Elle souhaite que les traductions de brevet Européen soient accessibles sur Internet pour que le monde francophone puisse en profiter et pour éviter que la langue Française soit marginalisée. FRANCINOV pense que le plurilinguisme est une richesse inestimable que l'Europe doit savoir cultiver, non en privilégiant une langue au détriment des autres, mais, au contraire, en facilitant l'accès à la connaissance des différentes langues européennes et à des cultures dont ces langues sont l'expression.

L'AGENDA

✓ Prochaines réunions Francinov :
25 avril ; 23 mai ; mardi 12 juin (rétrospective
20 ans de Francinov + A.G.) ; 20 juin (à confirmer)

✓ 35^{ème} Salon International des Inventions
18-22 avril, PalExpo - Genève
✓ Foire de Paris - <http://www.foiredeparis.fr>
27 avril - 8 mai, Porte de Versailles, Paris (75)
✓ Carrefour de l'Innovation
21-23 mai, Cergy-Pontoise (95)

Ont participé à la réalisation de ce numéro :
J.F. Lemette (Editorium)
A. de Saint-Palais (Rédaction)
A.M. Vacher (Rédaction, Maquette)
N. Montay (Diffusion)